

M. GREEN: Au moins on devrait calculer l'exemption d'après le taux le plus bas de cette année, soit 30 p. 100. Vous devriez accorder 30 p. 100 sur les \$750, soit \$225 à déduire de la taxe plutôt que \$150. Je ne vois pas du tout ce que l'impôt de l'an dernier vient faire en ceci. On ne devrait pas du tout le faire intervenir, mais l'exemption devrait reposer sur les taux de l'année.

L'hon. M. ILSLEY: Cela ferait perdre à la trésorerie de 24 à 25 millions de dollars. S'il y a 400,000 hommes mariés au pays et si on leur accorde une exemption de \$215 au lieu de \$150 du fait de leur femme, cela fait \$65 de plus, et ce chiffre, multiplié par 400,000, donne environ 26 millions de dollars. Mais je ne raisonnerai pas en m'appuyant sur la perte de recettes, car, sur certains points, l'acceptation des propositions exprimées entraînerait un fléchissement plutôt qu'une augmentation du revenu. C'est celle des modifications préconisées qui serait la plus coûteuse, mais voici la réponse que je donne: si nous gardions le 30 p. 100, ce serait fort bien, mais nous ne le faisons pas. Nous en remboursions la moitié, dans les catégories inférieures, puis la fraction remboursable diminue graduellement jusqu'à moins de la moitié, à mesure que vous atteignez les catégories supérieures. Je pense donc qu'il serait absolument injuste...

M. GREEN: Pourquoi avoir modifié la base?

L'hon. M. HANSON: C'est ce que je voudrais savoir; pourquoi avoir modifié la base? Est-ce pour obtenir plus de recettes? Est-ce la raison?

L'hon. M. ILSLEY: L'établissement d'un programme fiscal est un travail de longue haleine. On établit formule sur formule pour obtenir une progression parfaite et pour réaliser l'équité entre célibataires et gens mariés, aussi bien que pour encaisser les recettes désirées. Tous ces facteurs entrent en ligne de compte dans l'établissement d'un nouveau plan d'impôt sur le revenu. Ici, les difficultés étaient très grandes quand nous avons décidé de maintenir le principe de l'impôt de la défense nationale et de le combiner avec un impôt progressif; il était extrêmement difficile de combiner tous ces facteurs. Le résultat obtenu semble être tel qu'on peut répondre facilement à toutes les objections, sauf à celle qui veut que l'impôt soit très lourd. On ne peut pas répondre à cette dernière; c'est un fait, l'impôt est lourd. Je ne cherche pas à y répondre; je l'admets. Mais je crois avoir une réponse assez raisonnable à toute critique qui porte sur la disparité de traitement entre les groupes ou sur toute autre chose de ce genre et c'est cette formule qui

[L'hon. M. Ilsley.]

fournit les réponses. Elle contient le principe que la déduction sera répartie également entre le pauvre et le riche. Le pauvre a un avantage un peu plus grand que l'an dernier du fait qu'il a femme et enfants, tandis que le riche en a beaucoup moins qu'auparavant. On peut discuter la question de savoir si cette modification est judicieuse ou non. On peut en déduire des conclusions fort intéressantes quand on l'examine à fond, mais nous l'avons examiné à fond sous tous ses aspects. Nous avons décidé d'adopter ce principe et je ne vois pas qu'on puisse y apporter des objections raisonnables. En examinant la formule au point de vue de la déduction de la taxe, on peut trouver fort à redire à ce que nous accordions au riche une déduction de \$300 pour un enfant et de \$60 seulement à un pauvre homme. Dans les deux cas, l'exemption est maintenant de \$80. Tels sont les faits.

M. GREEN: C'est également vrai des exemptions relatives aux enfants?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: Le motif, c'est la nécessité d'obtenir de l'argent, et tel est le moyen qu'on a pris?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

L'hon. M. HANSON: C'est là, n'est-ce pas, le principal motif de ces augmentations d'impôts?

L'hon. M. ILSLEY: Je ne saurais dire cela.

L'hon. M. HANSON: Cela représente beaucoup d'argent. C'est la rubrique la plus considérable, j'ose croire.

L'hon. M. ILSLEY: C'est en effet très important.

M. MacINNIS: On a beaucoup critiqué le ministre au sujet des méthodes qu'il emploie pour se procurer de l'argent. J'ai entendu plusieurs députés dire qu'il imposait telle ou telle taxe parce qu'il lui fallait se procurer de l'argent. Nous devons tous reconnaître qu'il lui faut obtenir de l'argent, que les taxes doivent être lourdes parce qu'il faut des recettes. Dans ces circonstances, nous devons nous contenter de demander que les impôts soient équitables. Nous avons dit maintes fois—et je pense que la chose est reconnue pour la première fois en cette Chambre que ce qui doit compter, ce n'est pas le montant qu'un homme verse en impôts, mais le sacrifice qu'il fait pour les acquitter. J'ai soutenu depuis plusieurs années que les exemptions respectives de \$1,500 et de \$750 étaient insuffisantes. Je doute fort que les gens qui ont imaginé les échelles des taux de